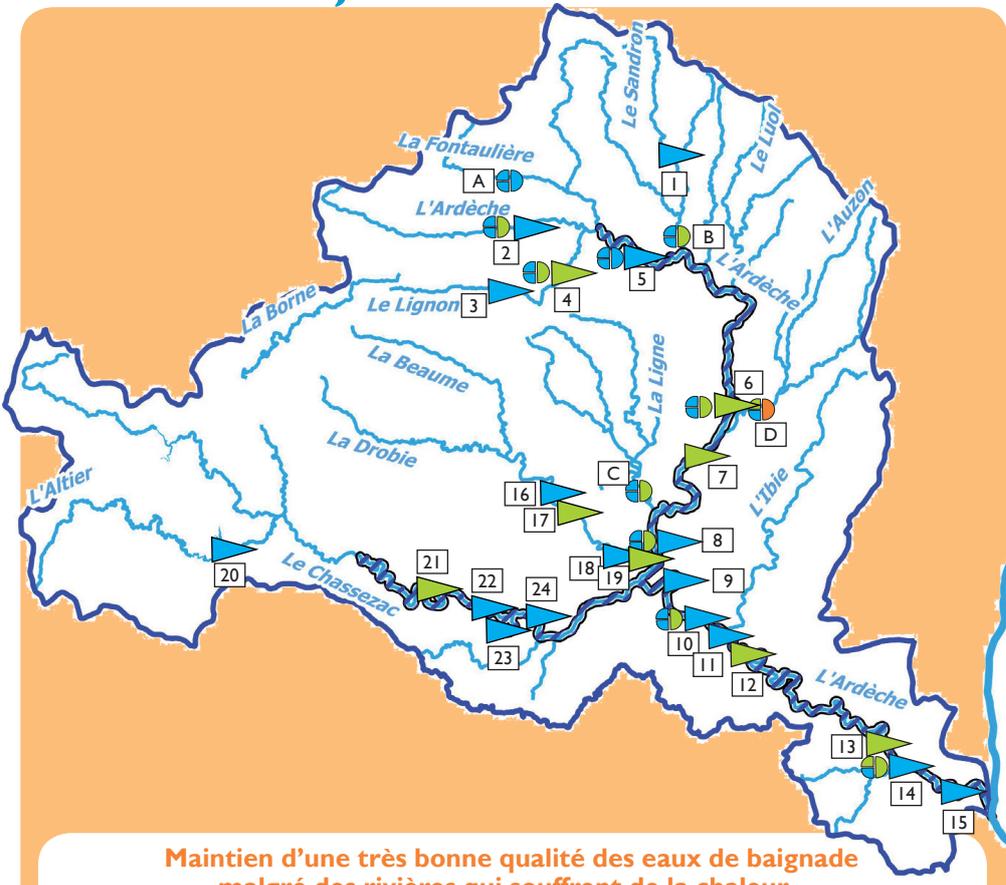


Qualité de l'eau des rivières Ardèche, Beaume et Chassezac

numéro du
24 juillet 2015



Qualité des eaux de baignade :
Analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade publique déclarés :
résultats des prélèvements du 15 et 20 juillet 2015

- ▶ bonne qualité
- ▶ qualité moyenne
- ▶ mauvaise qualité
- ▶ pas d'analyse sur cette campagne

(Directive européenne n°2006/7/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli).

Qualité physico chimique de la rivière :
Analyses réalisées par l'EPTB Ardèche Claire.
résultats des prélèvements du 21 et 22 juillet 2015

<ul style="list-style-type: none"> ● très bon ● bon ● moyen ● médiocre ● mauvais ● pas d'analyse sur cette campagne 	<ul style="list-style-type: none"> Phosphate (PO₄) Azote (NH₄, NO₃, NO₂, affichage du plus déclassant) Oxygène dissous
---	---

(Circulaire DCE 2005/12 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000).

Maintien d'une très bonne qualité des eaux de baignade malgré des rivières qui souffrent de la chaleur...

Sur le bassin de la Beaume, les résultats des analyses régulières sont bons à excellents sur l'ensemble des sites de baignade et notre équipe accompagne les communes au plus proche du terrain.

Alain GIBERT, Président du Syndicat des rivières Beaume et Drobie.

Sur le bassin du Chassezac, depuis mi-juin, des résultats variables et régulièrement non conformes entraînent des fermetures des baignades du Pont de Gravières et du Nassier afin d'assurer la sécurité des usagers. La situation s'est à nouveau produite le 20 juillet à Pont de Gravières. Les services sont fortement mobilisés pour rechercher l'origine de ces pollutions qui reste à ce jour inconnue. La qualité de l'eau est restée bonne et stable sur les autres sites.

Gérard GSEGNER, Président du Syndicat de rivière Chassezac.

Sur le bassin de l'Ardèche, les résultats des analyses régulières sont bons à excellents sur l'ensemble des sites de baignade.

Sur l'ensemble du bassin versant, nous nous félicitons d'une qualité des rivières qui reste globalement très bonne, mais nous restons très vigilants face à une situation de sécheresse qui commence à durer.

Pascal BONNETAIN, Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire et de la Commission Locale de l'Eau.

Plages - bassin de l'Ardèche :

- 1 - Plage du Pal - Antraïgues
- 2 - Pont du Diable - Thueyts
- 3 - Plage communale - La Souche
- 4 - La Turbine - Jaujac
- 5 - Plage de Lalevade (le Goulet) - Lalevade
- 6 - Plage du vieux pont - Vogüé
- 7 - Plage du pont (la Reine) - Balazuc
- 8 - Plage allée du stade - Ruoms
- 9 - Plage site 1 - Sampzon
- 10 - Plage aval du pont - Salavas
- 11 - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc
- 12 - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc
- 13 - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche
- 14 - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche
- 15 - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche

- A - Le pont - Fontaulière - Montpezat
- B - Amont confluence - Volane - Vals les bains
- C - Charillac - Ligne - Chauzon
- D - Auzon - St Germain

Plages - bassin de la Beaume :

- 16 - Plage du Petit Rocher - Joyeuse
- 17 - La Tourasse - Rosière
- 18 - Plage du village - Labeaume
- 19 - Plage de Peyroche - St Alban Auriolles

Plages - bassin du Chassezac :

- 20 - Plan d'eau de Villefort - Villefort
- 21 - Plage du Pont de Nassier - Chambonas/Les Salles
- 22 - Plage de Malpas Cornillon - Les Vans
- 23 - Plage de Mazet - Berrias et Casteljaou
- 24 - Plage de Chaulet - Berrias et Casteljaou



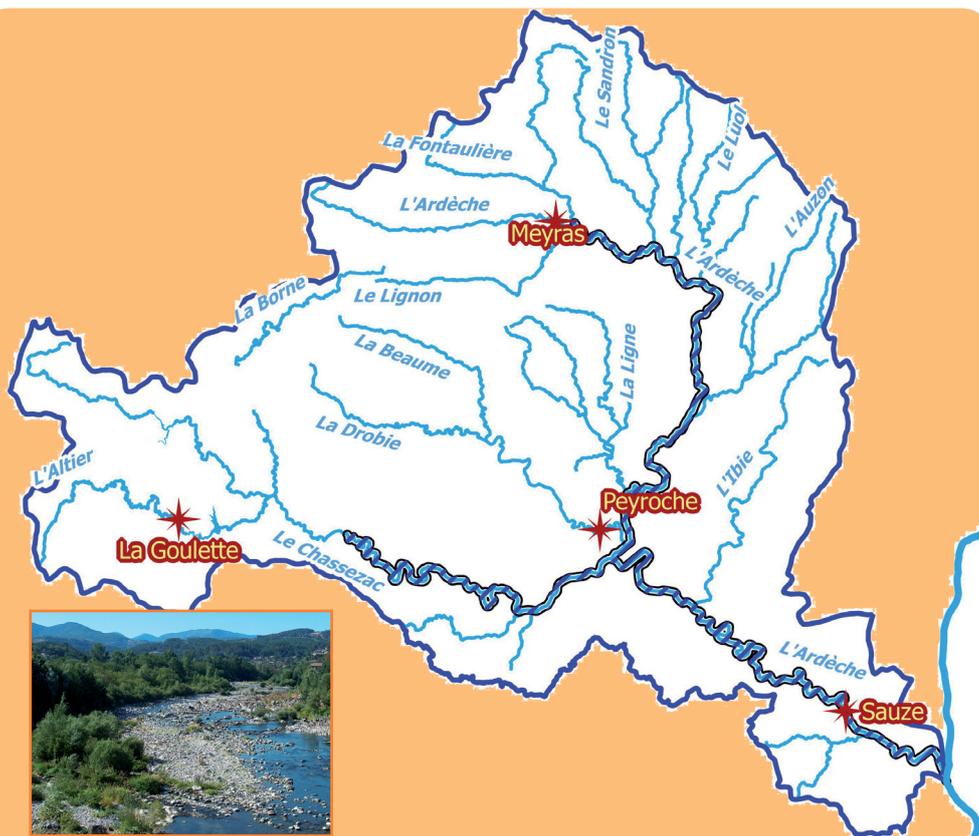
Beaucoup d'algues ? Rivière verte ?

Ce phénomène est lié aux faibles débits d'eau et à la hausse des températures, particulièrement importants cet été, et est favorisé par la présence dans l'eau de matières organiques (les algues "se nourrissent" de l'azote et du phosphore).

Si elles peuvent être jugées peu esthétiques ou désagréables, ces algues ne remettent pas en cause l'aptitude à la baignade des eaux de nos rivières et sont sans danger pour la santé.

— principaux cours d'eau
▨ portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage

Quantité d'eau sur l'Ardèche, la Beaume et le Chassezac



... Des niveaux d'eau qui continuent de baisser dans les rivières

La persistance, depuis mi-juin, de températures très élevées et l'absence de précipitations significatives font que la baisse régulière des niveaux d'eau dans nos rivières se poursuit, pouvant aller jusqu'à l'assec de certaines portions de cours d'eau.

Le «comité sécheresse» réuni par le Préfet de l'Ardèche le 16 juillet dernier, le Préfet de la Lozère et le Préfet du Gard, ont décidé de nouvelles mesures afin de limiter l'impact de cette période de sécheresse sur les milieux aquatiques.

L'ONEMA et la Fédération de pêche réalisent aussi de nombreuses pêches de sauvetage dans les cours d'eau qui atteignent l'assec.

Renforcement des arrêtés "sécheresse" :

- Beaume-Drobie, Ardèche, Chassezac et affluents non soutenus : **ALERTE RENFORCEE**
(arrêté de la préfecture de l'Ardèche du 1er juillet et arrêté de la préfecture de la Lozère du 16 juillet)

- Ardèche et Chassezac soutenus : **ALERTE**

(arrêté de la préfecture de l'Ardèche du 17 juillet et arrêté de la préfecture du Gard du 21 juillet)

Ajustement du soutien d'étiage :

Le débit de soutien d'étiage sur l'Ardèche a été revu légèrement à la baisse afin de permettre l'utilisation des réserves stockées jusqu'à début septembre.

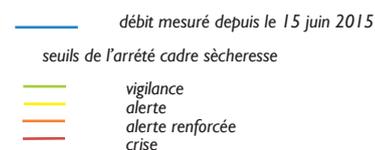
Consultez les mesures de restriction :

<http://www.ardeche.gouv.fr> <http://www.lozere.gouv.fr> <http://www.gard.gouv.fr>

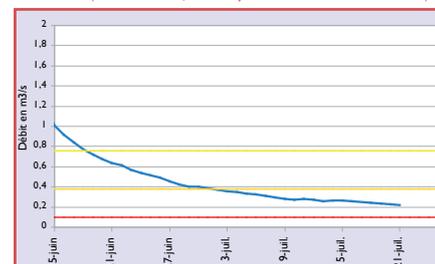
Rappelons qu'à cette saison, la qualité de nos rivières est très sensible à la quantité d'eau.

Il est donc indispensable que chacun adopte des pratiques responsables, économes en eau et évite tout gaspillage.

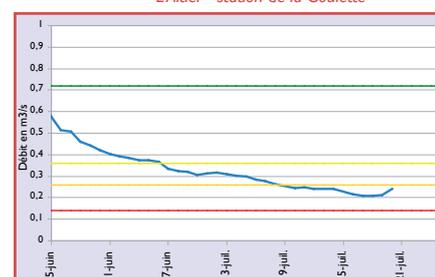
GRAPHIQUES : Evolution des niveaux d'eau



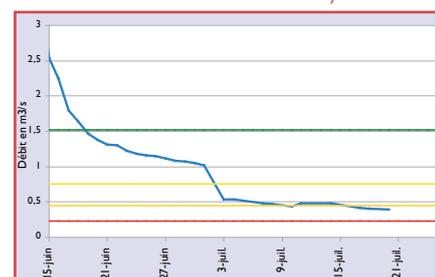
L'Ardèche non soutenue - station de Meyras
(station de référence pour les arrêtés sécheresse)



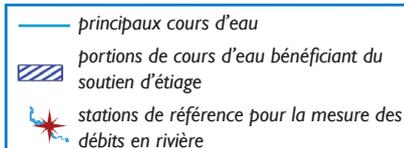
L'Altier - station de la Goulette



La Beaume - station de Peyroche



L'Ardèche soutenue - station de Sauze



Bulletin inf'eau de l'été 2015 : édité tous les 15 jours par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire.

bulletin n° 1 du 29/06/15, n°2 du 10/07/15, n°3 du 24/07/15 - 2 prochains n° : 1^{ère} sem. août // 3^{ème} sem. août

Info réglementaires :

<http://baignades.sante.gouv.fr>
www.ardeche.gouv.fr
www.lozere.gouv.fr
www.gard.gouv.fr

Syndicat Mixte Ardèche Claire
Etablissement Public Territorial de Bassin
4, allée du Château - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardeche-eau.fr

